

REGLEMENT DES TROPHEES AFPA METIERS POUR ELLES

Article 1 – Objet

Les Trophées « Métiers pour ELLES » (ci-après désignés les « Trophées ») sont organisés par l’Afpa, Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, Etablissement Public Industriel et Commercial immatriculé au R.C.S. de Bobigny sous le numéro SIREN 824 228 142, et dont le siège social est situé Tour Cityscope 3 rue Franklin, 93100 Montreuil, France.

Le présent règlement prévoit les modalités d’organisation des Trophées qui ont pour objectif de récompenser des femmes inscrites avec succès dans des parcours de formation à des titres professionnels faiblement féminisés et de contribuer ainsi à démontrer que les métiers n’ont pas de genre.

Article 2 – Conditions de participation

Sont autorisées à participer aux Trophées les personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes (ci-après désignées les « Candidates ») :

- de genre féminin ;
- en stage à l’Afpa depuis au moins un mois à la date de la candidature (l’organisme de formation peut être indifféremment l’Afpa, Afpa Entreprises ou Afpa Accès à l’Emploi) ;
- dans une formation préparant à l’un des Titres professionnels énumérés en annexe du présent Règlement (Annexe 1).

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer aux Trophées, les Candidates doivent remplir le dossier de candidature figurant en annexe du présent Règlement (Annexe 2) (ci-après désigné le « Dossier de Candidature ») et disponible sur le site Internet Afpa.fr à l’adresse suivante : <https://www.afpa.fr/trophees-afpa-metiers-pour-elles>.

Le Dossier de Candidature est à remplir en ligne et à compléter avant le 31 décembre 2021 à minuit.

Article 4 – Critères d’évaluation

Les critères retenus pour évaluer les candidatures sont :

- les qualités personnelles révélées par le parcours de la Candidate ;
- les difficultés surmontées lors de ce parcours ;
- l’originalité du parcours de la Candidate ;
- le professionnalisme démontré par la Candidate en formation.

Pour les différents prix, certains points sont particulièrement valorisés comme précisé à l’article 8.

Article 5 – Modalités d’évaluation

L’évaluation des candidatures a lieu en deux phases :

- une phase régionale ;
- une phase nationale.

La phase régionale est organisée au sein de chaque Direction Régionale de l’Afpa.

Dans chaque région, une Candidate est distinguée par un jury régional, pour chacun des trois trophées (ci-après désignée « Finaliste »).

Les 39 Finalistes ainsi sélectionnées participent ensuite à la phase nationale, dont le jury national distingue les trois lauréates des Trophées Métiers pour Elles (ci-après désignées les « Lauréates »).

Article 6 – Jurys régionaux

Les dossiers de candidatures sont évalués au cours de la phase régionale par des jurys régionaux, composés de personnalités qualifiées.

Les jurys régionaux évaluent les dossiers de candidatures sur la base des critères d'évaluation détaillés à l'article « Critères d'évaluation ».

Les jurys régionaux délibèrent la semaine du 10 janvier 2022.

Les Finalistes sont distinguées lors d'évènements organisés dans chaque région la dernière semaine de janvier 2022.

Aucune dotation n'est prévue pour les Finalistes.

Article 7 - Jury national

Les dossiers de candidatures des 39 Finalistes, 13 pour chaque trophée, sont examinés par un jury composé de personnalités qualifiées.

Le jury évalue les dossiers de candidatures sur la base des critères d'évaluation détaillés à l'article « Critères d'évaluation » et d'éventuelles mentions définies par les jurys régionaux.

Le jury national délibère la semaine du 14 février 2022.

Article 8 – Les prix et la remise des prix

Trois trophées sont décernés :

- Le trophée « Plurie'Elle »
Récompense une femme en reconversion, qui a identifié son métier après un parcours dans d'autres secteurs. Une reconversion réussie qui a permis à la stagiaire de se découvrir et de trouver sa voie.
- Le trophée « Passion'Elle »
Récompense une femme qui a construit son projet de longue date, malgré tous les obstacles.
- Le trophée « Essenti'Elle »
Récompense une femme particulièrement pionnière dans son domaine, qui se forme dans un métier où les femmes représentent moins de 5% des stagiaires Afpa.

Chacune des Lauréates reçoit une dotation de mille euros (1000 €).

Une Candidate ne peut remporter qu'un seul trophée.

Le jury national s'autorise à remettre une mention spéciale « Coup de cœur » pour distinguer une candidature exceptionnelle. L'attribution de cette mention spéciale ne donne pas lieu à dotation supplémentaire.

L'ensemble des Candidates est informé des résultats dans la semaine du 14 février 2022.

La remise des prix a lieu le 8 mars 2022, lors d'une cérémonie publique à Paris.

Article 8 – Données personnelles

L'Afpa traite les données à caractère personnel des Candidates conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. La collecte des données personnelles des Candidates est nécessaire à l'Afpa pour permettre la gestion des candidatures et des remises de prix dans le cadre de la participation aux Trophées ainsi que la promotion de l'évènement pour les Lauréates des Trophées.

Les données personnelles collectées sont traitées et protégées conformément à la réglementation applicable.

L'Afpa a publié les mentions d'informations sur le traitement des données personnelles et sur les droits des personnes concernées sur la page web dédiée aux Trophées.

La Politique de protection des données à caractère personnel de l'Afpa est accessible sur la page web <https://www.afpa.fr/actualites/politique-de-protection-des-donnees-a-caractere-personnel>, ou sur simple demande au Délégué à la Protection des Données personnelles de l'Afpa (dpo@afpa.fr).

Article 9 – Contrôles

Toute déclaration inexacte ou mensongère et toute fraude entraînent la disqualification de la Candidate ou de la Lauréate.

Article 10 – Obligations des Candidates

La participation aux Trophées comporte l'acceptation du présent règlement, des mentions légales et de la Politique de protection des données à caractère personnel.

Les Lauréates autorisent par avance l'Afpa à utiliser leurs noms ainsi que leur image, pour une durée de cinq ans, dans toute manifestation publi-promotionnelle en lien avec les Trophées, du seul fait de l'acceptation du prix sans que cela puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 11 – Loi applicable, litiges et responsabilités

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La langue du présent règlement est la langue française.

En cas de contestation ou de litige avec l'Afpa, quelle que soit la nationalité des parties en conflit, les tribunaux français sont seuls compétents.

Annexe 1 : Titres professionnels éligibles aux Trophées Métiers pour Elles
Annexe 2 : Dossier de Candidature
Annexe 3 : Calendrier

Annexe 1 :

Titres professionnels éligibles aux Trophées Métiers pour Elles.

RTP

101-HORTICULTURE - PAYSAGES

OUVRIER DU PAYSAGE

102-MACONNERIE GROS OEUVRE

MACON

MACON DU BATI ANCIEN

TAILLEUR DE PIERRE

103-MAITRISE DE CHANTIER GROS OEUVRE

ASSISTANT CHEF DE CHANTIER GROS OEUVRE

CHARGE D'AFFAIRES BATIMENT

CHEF DE CHANTIER GROS OEUVRE

CHEF D'EQUIPE GROS OEUVRE

104-METIERS DU BETON

COFFREUR BANCHEUR

106-ENTRETIEN DU BATIMENT

AGENT D'ENTRETIEN DU BATIMENT

107-TECHNICIEN CONDUITE TRAVAUX BAT. ET TP

CHARGE D'AFFAIRES EN RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT

CONDUCTEUR DE TRAVAUX PUBLICS GENIE-CIVIL

CONDUCTEUR TRAVAUX BATIMENT ET GENIE CIVIL

CONDUCTEUR TRAVAUX T.P ROUTES, CANALISATIONS

DESSINATEUR PROJETEUR EN BETON ARME

TECHNICIEN EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION ET ETUDE DE PRIX

TECHNICIEN METREUR EN REHABILITATION

TECHNICIEN SUPERIEUR D'ETUDES EN OPTIMISATION ENERGETIQUE DU

TECHNICIEN SUPERIEUR DU BATIMENT

108-EQUIPEMENT GENIE CLIMATIQUE

INSTALLATEUR THERMIQUE ET SANITAIRE

TECHNICIEN DE CONSTRUCTION-MAINTENANCE PISCINES

TECHNICIEN INSTALLATEUR EN CHAUFFAGE, CLIMATISATION, SANITAI

TECHNICIEN SUPERIEUR D'ETUDES EN GENIE CLIMATIQUE

109-MAINTENANCE GENIE CLIMATIQUE

AGENT DE MAINTENANCE EN CHAUFFAGE

TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS THERMIQUES

TECHNICIEN DE MAINTENANCE EN CHAUFFAGE-CLIMATISATION

TECHNICIEN SUPERIEUR MAINTENANCE-EXPLOITATION EN CLIMATIQUE

111-AMENAGEMENTS FINITIONS NIVEAU V

CARRELEUR(SE)

FACADIER-PEINTRE

PLAQUISTE

SOLIER MOQUETTISTE

112-AMENAGEMENTS FINITIONS NIVEAU IV ET III

CHEF D'EQUIPE AMENAGEMENT-FINITIONS
CONDUCTEUR DE TRAVAUX AMENAGEMENTS-FINITIONS
TECHNICIEN DE CHANTIER AMENAGEMENTS-FINITIONS

114-VOIERIE ET RESEAUX DIVERS (VRD) NIVEAU V ET IV

CANALISATEUR
CONSTRUCTEUR PROFESSIONNEL EN VOIRIE ET RESEAUX
SCAPHANDRIERS TRAVAUX PUBLICS

115-TECHNICIENS GEOMETRES ET MAITRISE CHANTIER T.P

CHEF DE CHANTIER TRAVAUX PUBLICS ROUTES
TECHNICIEN SUPERIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) GEOMETRE TOPOGRAPHE

116-CONDUCTEURS D'ENGINS DE CHANTIER

CONDUCTEUR DE BOUTEUR ET DE CHARGEUSE
CONDUCTEUR DE GRUE A TOUR
CONDUCTEUR DE PELLE HYDRAULIQUE

117-RESEAUX ELECTRIQUES ET DE COMMUNICATION

INSTALLATEUR DE RESEAUX CABLES DE COMMUNICATION
MONTEUR DE RESEAUX ELECTRIQUES AERO-SOUTERRAINS
TECHNICIEN DE RESEAUX CABLES DE COM

118-ALUMINIUM VERRE

MENUISIER ALUMINIUM

119-METALLERIE ET CONSTRUCTIONS METALLIQUES

DESSINATEUR D'OUVRAGES DE METALLERIE
FERRONNIER
METALLIER
MONTEUR LEVAGEUR
TECHNICIEN SUPERIEUR D'ETUDES EN CONSTRUCTION METALLIQU

122-TRAVAIL DU BOIS NIVEAU V ET IV

CHARPENTIER EN BOIS
COUVREUR-ZINGUEUR
MENUISIER DE FABRICATION BATIMENT AMEUBLEMENT
MENUISIER D'AGENCEMENT
MENUISIER POSEUR-INSTALLATEUR
MONTEUR EN CONSTRUCTION BOIS
POSEUR DE MENUISERIES ET D'AMENAGEMENTS
TECHNICIEN ETUDES EN CONSTRUCTION BOIS

124-EQUIPEMENT ELECTRIQUE

ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT
TECHN.EN SYST.SURVEILLANCE-INTRUSION ET VIDEOPROTECTION
TECHNICIEN D'EQUIPEMENT EN ELECTRICITE
TECHNICIEN EN ELECTRICITE ET AUTOMATISMES DU BATIMENT
TECHNICIEN EN SYSTEMES DE SECURITE INCE
TECHNICIEN(NE) DE BUREAU D'ETUDES EN ELECTRICITE

141-FROID CLIMATISATION NIVEAU V-IV ET III

AGENT DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION

MONTEUR-DEPANNEUR EN CLIMATISATION MONTEUR-DEPANNEUR
FRIGORISTE

TECHNICIEN D'INTERVENTION EN CONDITIONNEMENT D'AIR

TECHNICIEN D'INTERVENTION EN EQUIPE

TECHNICIEN D'INTERVENTION EN FROID COMMERCIAL ET CLIMATISATI

TECHNICIEN D'INTERVENTION EN FROID INDUSTRIEL

INDUSTRIE

126-CHAUDRONNERIE ET TUYAUTAGE

AGENT DE FABRICATION D'ENSEMBLES METALLIQUES

CALORIFUGEUR TOLIER EN ISOLATION INDUST

CHAUDRONNIER

TECHNICIEN D'ETUDES EN CHAUDRONNERIE

TUYAUTEUR INDUSTRIEL

128-SOUDAGE ET CONTRÔLE

SOUDEUR

TECHNICIEN DE CONTROLE NON DESTRUCTIF

132-ETUDES-METHODES-QUALITE

TECHNICIEN D'ETUDES EN MECANIQUE

TECHNICIEN SUPERIEUR EN CONCEPTION INDUSTRIELLE DE SYSTEMES

TECHNICIEN SUPERIEUR METHODES PRODUIT PROCESS

133-AERONAUTIQUE

CHAUDRONNIER AERONAUTIQUE

INSPECTEUR QUALITE AERONAUTIQUE ET SPATIALE

MONTEUR CABLEUR EN AERONAUTIQUE

MONTEUR DE STRUCTURES D'AERONEFS

TECHNICIEN AEROSTRUCTURE

134-USINAGE MONTAGE OUTILLAGE

FRAISEUR D'OUTILLAGES EN COMMANDE NUMERIQUE

FRAISEUR SUR MACHINES CONVENTIONNELLES ET A COMMANDES NUMERI

OPERATEUR REGLEUR D'USINAGE EN COMMANDE NUMERIQUE

TECHNICIEN(NE) D'USINAGE EN COMMANDE NUMERIQUE

TOURNEUR SUR MACHINES CONVENTIONNELLES ET A COMMANDES NUMERI

136-PRODUCTION INDUSTRIELLE

TECHNICIEN DE PRODUCTION INDUSTRIELLE

TECHNICIEN SUPERIEUR EN PRODUCTION INDUSTRIELLE

139-ELECTRONIQUE AUTOMATISMES

ELECTRONICIEN DE TEST ET DE DEVELOPPEMENT

TECHNICIEN SUPERIEUR AUTOMATIQUE-INFORMATIQUE INDUSTRIE

144-MAINTENANCE INDUSTRIELLE

ELECTRICIEN MAINTENANCE DES SYSTEMES AUTOMATISES

ELECTROMECHANICIEN DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

HORLOGER REPARATEUR

TECHNICIEN DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

TECHNICIEN HORLOGER

TECHNICIEN SUPERIEUR DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

TECHNICIEN(NE) E MAINTENANCE D'ASCENCEURS

145-MAINTENANCE BIENS D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES

AGENT DE MAINTENANCE EQUIPEMENTS BUREAUTIQUES

AGENT D'INSTALLATION/MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS NUMERIQUES

TECHNICIEN DE MAINTENANCE EN APPAREILS ELECTROMENAGERS

150-CHIMIE

CONDUCTEUR D'APPAREILS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

TECHNICIEN(NE) DE FABRICATION DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

152-METIERS DE L'ENVIRONNEMENT

AGENT DE DEPOLLUTION DES SOLS OPTION RISQUE CHIMIQUE

AGENT TECHNIQUE DE DECHETERIE

TECHNICIEN DE TRAITEMENT DES EAUX

153-PLASTURGIE PROCESS AUTOMATISE

CONDUCTEUR DE MACHINES DE PLASTURGIE

TECHNICIEN(NE) DE PRODUCTION EN PLASTURGIE

154-PLASTURGIE COMPETENCES MANUELLES

STRATIFIEUR MULTIPROCEDES EN MATERIAUX

TECHNICIEN D'ATELIER DES MATERIAUX

155-AMENAGEMENT ET REPARATION MECANIQUE MARITIME

AGENT DE MAINTENANCE EN MARINE DE PLAISANCE

MECANICIEN REPARATEUR EN MARINE DE PLAISANCE

MENUISIER EN CONSTRUCTION NAUTIQUE

169-CARROSSERIE PEINTURE

CARROSSIER REPARATEUR

PEINTRE EN CARROSSERIE

170-REPARATION VEHICULES LEGERS

CONTROLEUR TECHNIQUE AUTOMOBILE DE VEHICULE LEGER

ELECTRICIEN AUTOMOBILE

MECANICIEN AUTOMOBILE

MECANICIEN REPARATEUR DE CYCLES ET MOTOCYCLES

TECHNICIEN APRES-VENTE AUTOMOBILE

171-REPARATION VEHICULES LOURDS ET ENGIN

AGENT ENTRETIEN-DISTRIBUTION MATERIEL DE SPORT ET LOISIRS

MECANICIEN D'EQUIPEMENTS ET D'ENGIN MACHINISME AGRICOLE

MECANICIEN D'EQUIPEMENTS ET D'ENGIN PARCS ET JARDINS

MECANICIEN REPARATEUR D'ENGIN DE CHANTIER

MECANICIEN(NE) REPARATEUR(TRICE) DE VEHICULES INDUSTRIELS

TECHNICIEN DE MAINTENANCE EN MACHINES

TECHNICIEN RECONSTRUCTEUR DE MOTEURS THERMIQUES

TECHNICIEN(NE) DE MAINTENANCE D'ENGIN ET MATERIELS DE CHANT

TERTIAIRE (SERV + TECH)

T.SERV

166-HOTELLERIE ET RESTAURATION

GERANT EN RESTAURATION COLLECTIVE

167-ARTS GRAPHIQUES-MULTIMEDIA-AUDIOVISUEL

MONTEUR(SE) GRAPHISTE VIDEO

173-CONDUITE ROUTIERE

CHARGE DE TRAVAUX EN RESEAUX ELECTRIQUES AERIENS ET SOUTERRA

CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN DE VOYAGEURS

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES SUR PORTEUR

174-ENTREPOSAGE MAGASINAGE

AGENT MAGASINIER

CARISTE D'ENTREPOT

PREPARATEUR DE COMMANDES EN ENTREPOT

175-LOGISTIQUE

TECHNICIEN EN LOGISTIQUE D'ENTREPOSAGE

TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) DU TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHA

TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) EN METHODES

177-AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVE

OPERATEUR EN SURVEILLANCE A DISTANCE

T.TECH

164-INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

ADMINISTRATEUR D'INFRASTRUCTURES SECURISEES

CONCEPTEUR-DEVELOPPEUR INFORMATIQUE

DEVELOPPEUR LOGICIEL

TECHNICIEN D'ASSISTANCE EN INFORMATIQUE

TECHNICIEN RESEAUX ET TELECOMMUNICATION

TECHNICIEN SUPERIEUR EN RESEAUX

TECHNICIEN SUPERIEUR GESTIONNAIRE

TECHNICIEN SUPERIEUR SUPPORT INFORMATIQUE TECHNICIEN

SUPERIEUR SYSTEMES ET RESEAUX